

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

Corminboeuf, le 19 mai 2025

Objets de la session de mai 2025 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

ME 21.05.2025 Pt. 14

Pour des prestations à la population réparties sur l'ensemble du canton et un sain équilibre économique entre les régions

ME 21.05.2025 Pt. 15

Répartition régionale des investissements et pistes pour renforcer l'équilibre entre les régions

Le comité du Club des communes se rallie à la position du Conseil d'Etat. Il craint que dépenser pour une étude ne permette de satisfaire ni les intérêts des uns, ni les intérêts des autres. Il estime de manière complémentaire qu'il est préférable de travailler sur une vision d'avenir.

JM

ME 22.05.2025 Pt. 5

Projet de modification de la loi scolaire relatif à la reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) - ENEO / DAOS

Le comité du Club des communes accepte la motion et entre en matière sur le projet de modification légale.

Ce n'est pas au comité de se prononcer sur les moyens pédagogiques, mais sur leur prise en charge, plus encore du moment qu'il s'agit d'un report de charges sur les communes. En effet, tant le PER romand que le Lehrplan alémanique qualifient les ordinateurs et tablettes de moyens d'enseignement. Ils sont à charge de l'Etat suite à l'arrêt du TF. Ces conventions sont intercantionales et ont été promulguées après la loi scolaire fribourgeoise. Leur prépondérance l'emporte.

Le comité du Club des communes remarque avec déception que la vision de l'école de demain est occultée par des aspects financiers. Ceux-ci sont proposés sans aucune relation de qui commande, paie. L'Etat décide du type d'ordinateurs, des logiciels, de leur nombre par enfant et les communes et les associations de communes paient. Ce manque de logique entraîne indubitablement un manque d'efficacité.



Le comité du Club des communes est d'avis que notre canton doit avancer avec l'éducation numérique pour ses jeunes. Pour débloquer la situation et donner des perspectives à notre jeunesse, le comité du Club des communes accepte que les communes aident l'Etat à aller de l'avant. Il est d'accord que les communes assument l'investissement pour la mise en place de l'éducation numérique. Cependant, le financement doit être transitoire et restreint à l'investissement. Une analyse de la situation sera dressée après 5 ans d'entrée en vigueur de la modification légale. Une fois l'infrastructure mise en place, les charges de ces moyens d'enseignement sont reprises à 100% par l'Etat. Un amendement sera déposé dans ce sens.

JM

VE 23.05.2025 Pt. 4

Approbation de la fusion des communes de Gurmels et Ulmiz

Le comité du Club des communes soutient le décret et félicite les communes de Gurmels et Ulmiz pour leur fusion qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

AF

VE 23.05.2025 Pt. 5

Approbation de la fusion des communes de Fétigny et Ménières

Le comité du Club des communes soutient le décret et félicite les communes de Fétigny et de Ménières pour leur fusion qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

AV

VE 23.05.2025 Pt. 8

Captages : pour activer et cibler les actions. Activer le développement et prioriser les dispositions - pour assurer nos ressources en eau ; « parce que l'eau est la Vie » !

Le comité du Club des communes se rallie à la conclusion du Conseil d'Etat: les planifications cantonales répondent aux dispositions demandées par la motion, à l'exception de la 2e qui porte sur la mise en place de financements pour soutenir les initiatives de gestion de l'eau et les infrastructures nécessaires. Le Conseil d'Etat indique qu'il est conscient de l'importance des ressources en eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable du canton et des défis que posent les changements climatiques. Il invite le Grand Conseil à refuser la motion, mais s'engage à entamer l'évaluation mentionnée ci-dessus pour le point particulier du mécanisme de financement en vue d'accélérer la réalisation des mesures déjà prévues.

Le comité du Club des communes rend attentif aux éléments suivants :

L'approvisionnement eau en qualité et en quantité est un objectif essentiel et sous-estimé.

L'augmentation presque annuelle des normes tend à démotiver toute intention de trouver de nouveaux captages, entraîne le gaspillage de l'eau et oblige à s'affilier à un distributeur. Il décourage les nouvelles initiatives sans pour autant que ces normes soient justifiées au niveau de leur proportionnalité.

JM



En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire

